

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 3 (1874)

Heft: 9

Artikel: Visite à un jardin d'enfants à Berlin

Autor: Tissot, Victor

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements à M. Philipona, gérant de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Une visite à un jardin d'enfants à Berlin, par V. T. — Premières notions sur la liberté (suite). — Le banc d'école, par B. — La conférence des inspecteurs scolaires, du 1^{er} juillet 1874. — Correspondance. — Chronique.*

Visite à un jardin d'enfants à Berlin.

Il y a trente jardins d'enfants ou *Kindergarten* à Berlin, dont sept fondés par la Société des dames berlinoises, huit par la société pour l'éducation des familles, quatre par des sociétés d'arrondissement, et seize qui sont des entreprises privées.

Allons, si vous voulez, en visiter un dans un quartier populaire, à Sophienstrasse.

Nous sommes arrivés en face d'une grande maison jaune dont la cour est occupée par une brasserie. A droite, un écriteau : *Kindergarten.*

Nous frappons.

Une jeune dame vient nous ouvrir et nous introduit sans cérémonie. La classe est commencée; elle dure de neuf heures à midi, et de une à quatre heures.

Les petites filles et les petits garçons sont assis pêle-mêle en demi-cercle, devant des tables basses, dans des poses à ravir un peintre. Ils ont bonne mine et sont propres; mais ni dans leurs mouvements, ni dans leurs regards, ils n'ont la vivacité et l'espièglerie françaises. On sent que cela fera d'excellentes machines dans la main qui saura s'en servir.

— C'est la sous-maîtresse qui me remplace aujourd'hui, nous dit notre introductrice; je souffre un peu de la gorge; veuillez m'excuser de ne vous faire moi-même les honneurs de l'école.

Nous vîmes une jeune fille de manières distinguées, modeste et douce, entre dix-huit et vingt ans, qui se tenait au milieu de la salle avec un bouquet à la main.

— Qu'est-ce que je tiens? demanda-t-elle à son auditoire de têtes blondes.

— Un bouquet! crièrent les enfants en chœur.

La sous-maîtresse choisit ensuite une fleur et la promenant devant les petits écoliers, elle leur dit :

— Connaissez-vous cette fleur?

— C'est une marguerite!... c'est un œillet!... une tulipe! répondirent trente bouches naïves et empressées.

— Ce n'est rien de tout cela..... A toi, Jean.

— C'est une mauve.

— Bien; c'est une mauve. Regardez-la bien, car il faudra la reconnaître... Maintenant, répétez tous le nom de la fleur...

— C'est une mauve! dirent d'une seule voix les quarante élèves.

Le bouquet tout entier y passa; puis, comme les exercices ne durent jamais plus de dix minutes, la sous-maîtresse entonna un chant.

C'était plaisir de voir ces frais enfants imiter avec une gravité comique le mouvement d'ailes des oiseaux; ils agitaient leurs petits bras nus en répétant : « L'oiseau vole — vole dans les airs — en chantant! » D'après la méthode Frœbel, le chant n'est pas seulement un exercice gymnastique, car après avoir imité l'oiseau, on imite le soldat qui se défend, le cheval qui galope, le cordonnier qui coud la semelle; c'est encore un exercice de mémoire et un moyen de former le cœur. Certains de ces chants se composent en effet d'une maxime morale, d'une pensée religieuse qui pénètre dans l'âme de l'enfant et y germe comme une semence de vertus.

La classe se divise ensuite en deux groupes: les plus grands d'un côté, les plus petits de l'autre. Aux premiers on distribua un bâton de bois de la grosseur d'une allumette, aux seconds des bandes de papier de différentes couleurs qu'ils se mirent à tresser et à agencer de manière à former un dessin géométrique.

— Comment ferez-vous un drapeau avec votre bâton? demanda la sous-maîtresse.

— En y ajoutant un morceau de soie, avec l'aigle de l'Empire.

— Agitez le drapeau.

Quinze mains blanches se levèrent et agitèrent le petit bâton avec des gestes vainqueurs.

— De quoi se sert-on pour écrire ?

— On prend une plume, comme ceci, répondirent fillettes et garçons en maniant leur bâton comme une plume.

— A qui écrit-on ?

— A son papa et à sa maman.

— Quand leur écrit-on ?

— Pour le jour de leur fête et l'anniversaire de leur naissance.

— Et quand sa maman est absente, que lui écrit-on ?

— De revenir bientôt et de rapporter quelque chose.

Les enfants prennent un vif intérêt à ces causeries qui développent leur intelligence sans leur coûter trop de peine. Elles servent également à corriger la prononciation si souvent défectueuse que les mères apprennent à leurs petites filles.

La sous-maîtresse distribua trois nouveaux bâtons à l'aide desquels ses élèves formèrent une maison composée du toit et des murs.

— Où est le toit ? demanda l'institutrice.

— Là.

— Qu'y manque-t-il ?

— La cheminée.

— A quoi sert la cheminée ?

— A laisse passer la fumée.

— Qui est-ce qui ramone la cheminée ? etc., etc.

Les questions et les réponses s'étendirent, dans le même ordre, du toit jusqu'à la cave.

C'est ce que Frœbel appelle « l'enseignement par l'aspect, » Il n'y a qu'à suivre la curiosité de l'enfant pour lui apprendre une foule de choses qu'il ignore ou sur lesquelles il a des idées fausses ou incomplètes ; on l'accoutume ainsi insensiblement au discernement et à la réflexion. La statistique des écoles prouve que ceux qui ont été soumis à cette méthode naturelle, puisqu'elle n'est que le développement de l'éducation maternelle, ont montré plus d'aptitudes que les autres et ont trouvé plus de charme à l'étude des règles, après l'étude raisonnée des choses.

L'heure du dîner était arrivée ; la maîtresse fit placer ses élèves en rond et leur remit à chacun le petit panier ou le petit sac

apporté le matin, et dans lequel se trouvaient leurs provisions. Les enfants, sœurs et frères, voisins et voisines ensemble, s'en-volèrent au jardin, dévorer à belles dents leur *butterbrot* (pain beurré), leurs cerises et leurs rondelles de saucisses.

L'après-midi se passe en plein air. Les garçons construisent des moulins, des ponts, ils élèvent des pyramides de pierres ou font du jardinage; les petites filles courent, s'amuse; les exercices varient à l'infini; c'est un univers en miniature qu'un jardin d'enfants.

Je n'entrerai pas dans la discussion philosophique du système Frœbel; ses résultats semblent satisfaisants, il m'importe peu d'en savoir davantage. Les *Kindergärten* prennent chaque jour une extension plus grande, non-seulement en Allemagne, mais dans ces deux pays pratiques qui s'appellent l'Amérique et l'Angleterre. En Suisse aussi, les résultats obtenus ont engagé les gouvernements à s'intéresser à la création de ces asiles de l'enfance, d'un si précieux secours pour les familles pauvres. A Paris, on s'est également occupé de la question, et si les jardins d'enfants ne sont pas encore nombreux, il en existe cependant. Un des professeurs de faculté qui a étudié la matière, M. Ch. Hippeau, dit avec raison, dans un de ses livres, que mettre au courant des procédés Frœbel nos instituteurs et nos institutrices, ce serait leur permettre « de donner aux enfants, sans fatigue et sans ennui, une instruction réelle, et, ce qui vaut mieux, de les accoutumer à observer, à juger, à raisonner, non pas sur les mots ou les idées, mais sur tout ce qui les entoure, c'est-à-dire sur les merveilles de la création et la toute-puissance de leur divin auteur. »

En sortant du *Kindergarten*, l'enfant entre à l'école primaire. Si c'est un fils de pauvre ouvrier, il ira à l'*Armenschule*, à l'école pour les pauvres; si c'est un fils d'ouvrier un peu aisé, il ira à la *Volkschule* (école populaire). Les fils de bourgeois ont la *Burgerschule*, école bourgeoise; quant aux bourgeois très-riches et aux nobles, on les envoie aux *Gymnase*. Il y a encore les *Realschulen* (écoles réelles), qui correspondent en quelque sorte aux écoles d'enseignement secondaire spécial. Les gymnases ne sont pas autre chose que des lycées, avec la chaire de philosophie de moins, attendu que la philosophie fait partie de l'enseignement universitaire.

L'enseignement qu'on reçoit dans ces divers établissements

n'est ni meilleur ni pire que celui qu'on reçoit en France; je ne m'y arrêterai donc pas.

Faisons toutefois observer, avant de finir, que les Allemands s'appliquent de bonne heure à fortifier le corps; la gymnastique est plus en honneur dans leurs écoles que chez nous; elle figure dans le programme des études; il faut un certificat du médecin pour en être exempté. Les *Turnhalle* (salles de gymnastique) sont admirablement montées en engins de tout genre. On peut y apprendre l'escrime, le bâton, le saut, la lutte.

(*Extrait du MONDE.*)

VICTOR TISSOT.



NOTIONS ELEMENTAIRES SUR LA LIBERTÉ.

— SUITE. —

CHAPITRE XIII.

DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

On entend par *liberté de conscience* le droit donné à chaque homme de se décider pour telle ou telle croyance religieuse.

La liberté de conscience diffère de la *liberté des cultes*. Cette dernière consiste dans le droit donné à chaque homme de pratiquer sans entraves le culte conforme à sa croyance. La liberté des cultes est donc la conséquence, le corollaire de la liberté de conscience. Nous en parlerons dans le prochain chapitre.

Il y a encore la *liberté de la conscience*, et *l'indépendance de la conscience*. Par indépendance de la conscience on entend l'absence de toute autorité quelconque commandant à la conscience. C'est la situation de celui qui n'appartient à aucune Eglise, qui n'est soumis à aucune autorité religieuse.

La *liberté de la conscience* consiste en ce que la conscience n'est soumise qu'à la loi et à l'autorité *légitimes*. Cette liberté n'existe qu'au sein de l'Eglise catholique, qui seule a une autorité venant de Dieu et transmise par le canal d'une succession légitime. Dans toutes les autres Eglises, l'autorité qui commande est dépourvue de cette mission divine, et conséquemment le pouvoir qu'elle exerce sur les consciences est un pouvoir usurpé.

On voit par ce qui précède combien la liberté DE LA conscience est différente de la liberté DE conscience, quoique ces deux locu-